

„ aura été instruit par M. le Comte d'Utlefeld son
„ Ambassadeur à La Haye, des propositions que
„ le Roi son Maître y a fait faire dernièrement ;
„ sçavoir, qu'au lieu d'accorder à la Maison de
„ Sultzbach la possession provisoire des Etats de Ber-
„ gues & de Quillers, qui seroit contre tout droit &
„ & contre toute équité, il conviendrait d'établir un
„ *Statu quietis*, qui pourroit empêcher toute voye
„ de fait, & que si S. A. E. Palatinae venoit à mourir
„ (ce qu'à Dieu ne plaie) pendant le cours d'une
„ négociation amiable, on pourroit constituer une
„ Régence de ces deux Duchés formée des Mem-
„ bres des Etats deldits Pays des deux Religions, &
„ au lieu de Troupes Palatines qui devroient les
„ évacuer, mettre des Garnisons Suisses, ou neutres
„ des Cercles de l'Empire pareillement des deux Re-
„ ligions, principalement dans *Dusseldorp* & *Quillers*,
„ le tout sous la garantie des quatre Puissances,
„ jusqu'à ce que les voyes de négociation aient eu
„ leur effet, ou que toute esperance de parvenir
„ à un accommodement amiable fût évanouie, &
„ que ces Troupes neutres n'y devans pas demeu-
„ rer long-tems, devroient être entretenûes aux
„ frais de ces Pays, puisque cela ne peut leur être
„ d'une grande charge, & que les Etats des Du-
„ chés voudront bien s'y prêter, vû que ces Trou-
„ pes doivent servir à leur propre sûreté & con-
„ servation.

„ Le soussigné Ministre Plénipotentiaire a des
„ ordres précis du Roi son Maître de représenter
„ ceci dûciment à vos Excellences, & de les requérir
„ d'y faire l'attention convenable & d'en faire rap-
„ port à S. M. Imp., cette voye proposée étant
„ le meilleur arrangement pour assurer la tranqui-
„ lité pendant le tems de la négociation d'Accom-
„ moderement